



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Licence professionnelle Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux



Composante
Institut
Universitaire
de Technologie
Dijon-Auxerre-
Nevers



**Langue(s)
d'enseignement**
Français

Parcours proposés

- › Cybersécurité
- › Gestionnaire des systèmes informatiques d'entreprise

Présentation

Formation avec accès santé : Non

Objectifs

Cette formation répond au besoin qu'ont les entreprises de mettre en oeuvre des systèmes d'information et d'en assurer la sécurité, l'exploitation et les évolutions.

Au-delà du savoir technique (informatique, réseaux, télécoms), la licence professionnelle ASSR permet aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite de projets (communication, gestion et stratégie d'entreprise).

Capacité d'accueil globale : 32 étudiants

Compétences acquises

- * Maîtriser des connaissances techniques approfondies relatives aux réseaux, systèmes et intégrateurs,
- * Acquérir des connaissances techniques dans les spécialités de la sécurité des systèmes informatiques et réseaux,
- * Développer une connaissance de l'environnement économique et social de l'entreprise,
- * Manager une équipe de collaborateurs,
- * Conduire un projet dans sa globalité, de la définition du cahier des charges à la livraison du produit fini.

Organisation

Contrôle des connaissances

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

Modalités de contrôle des connaissances

La fin des enseignements académiques dans le cadre de la Licence est fin septembre. Les soutenances des projets et des stages seront organisées au plus tard la deuxième semaine de septembre pour les stages et durant l'année



pour les projets. En conséquence, les deux sessions sont organisées de la manière suivante :

- * 1^{ère} session : au cours de l'année sous forme de contrôle continu. Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2^e session seront informés individuellement début octobre par le responsable du diplôme.
- * 2^e session : un candidat déclaré non admis en 1^{ère} session est renvoyé à une 2^e session organisée courant octobre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1^{ère} session. Au cours de cette 2^e session, le candidat repasse uniquement les UE non validées. Pour cela, il repasse une épreuve écrite ou orale (30 minutes minimum) dans toutes les matières de l'UE ; la note obtenue remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la matière, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues. Toutefois le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée. Les évaluations de l'UE projet et de l'UE stage sont reportées de la 1^{ère} sur la 2^e session.

Conditions de validation de la licence professionnelle :

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à chaque compétence structurant le parcours de formation.

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Art. 11

Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement ou en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de *blocs de connaissances et de compétences*. Sont proposées aux étudiants des progressions pédagogiques adaptées qui prennent en compte leurs acquis antérieurs et leur projet personnel et professionnel. *Les blocs de connaissances et de compétences de même que les unités d'enseignement sont capitalisables.*

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement ou des regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. Ces modalités reposent sur la capitalisation des unités d'enseignement et des blocs de connaissances et de compétences ainsi que celle des crédits correspondants.

Art. 12

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu 180 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences tel que fixées à l'alinéa précédent. Ces modalités doivent garantir l'acquisition des blocs de connaissances et de compétences caractéristiques du diplôme et du parcours.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Informations pour les étudiants à statuts particuliers

En accord avec les équipes pédagogiques, l'établissement peut vous permettre de suivre un cursus adapté à votre situation spécifique. Ce dispositif concerne :

- * les étudiants handicapés, consultez la [procédure à suivre](#) pour effectuer votre demande d'aménagement de scolarité,
- * les étudiants sportifs de haut niveau et / ou intégrés au [Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives \(PEPS\) de l'université de Bourgogne](#),
- * les étudiants inscrits au titre de la formation continue.

Ces aménagements sont adaptés à la situation particulière du demandeur. Ils sont décrits dans un document co-signé par l'étudiant et le responsable de formation puis transmis au service scolarité de la formation. Ce document est établi et communiqué à la scolarité au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire ou, si l'emploi est obtenu en cours



d'année, dans le mois qui suit le début du contrat. Le jury est informé de ces modalités (les fiches relatives aux statuts des étudiants salariés et des étudiants intégrés au PEPS de l'uB ont consultables sur le site Internet et Intranet de l'université de Bourgogne).

Ouvert en alternance

Type de contrat : Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation.

L'alternance est un mode de formation qui concilie période en entreprise (secteur privé ou public) et période à l'université.

Il permet à l'étudiant d'acquérir des savoir-faire en milieu professionnel, tout en étant rémunéré.

L'expérience professionnelle acquise permet à l'étudiant de bénéficier d'un véritable tremplin vers la vie active.

Le rythme retenu et basé sur l'alternance de semaines d'enseignement à l'université et de semaines en entreprise.

Admission

Conditions d'accès

Les étudiants concernés doivent avoir validé un cursus de BAC + 2 ou équivalent.

Dépôt de candidature sur [e-candidat](#)

Pour en savoir plus sur les sessions et modalités de candidature, consultez le [site web de l'IUT Dijon-Auxerre](#)

Modalités de candidatures

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Droits de scolarité

Droits de scolarité : 170€ (2022-23)

Cotisation vie étudiante et de campus (CVEC) : 95€ (2022-23)

Selon le régime d'inscription les étudiants sont exonérés :

- * sous contrat d'apprentissage, des droits de scolarité
- * sous contrat de professionnalisation, de la CVEC.

Attendus / Pré-requis

Cette formation est accessible aux titulaires de :

- * L2 : Informatique, Sciences et technologies ou Sciences de l'ingénieur
- * DUT ou BTS : secteur industriel
- * titre homologué de niveau III dans une spécialité compatible avec la formation.

La formation est également ouverte

- * aux étudiants de 2ème année des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles Scientifiques
- * à la formation continue.

Infos pratiques

Contacts

Secrétariat pédagogique


Secrétariat RT

[📞 03 86 49 28 40](tel:0386492840)

[✉ rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr](mailto:rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr)



Campus

 Campus d'Auxerre

En savoir plus

IUT Dijon-Auxerre-Nevers

 <https://iutdijon.u-bourgogne.fr>



Programme

Cybersécurité

Licence professionnelle

SEMESTRE 5 - SEMESTRE 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
C1. Concevoir, Construire et administrer un système informatique	Compétence						21
C2. Gérer et déployer un projet informatique	Compétence						18
C3. Superviser et sécuriser un système informatique et réseau	Compétence						21
R.01. Administration Active Directory	Ressource		7h	3,5h	14h		
R.02 Administration Windows Server	Ressource		7h		7h		
R.03.Anglais	Ressource		7h		7h		
R.04 Animation de réunion	Ressource		3,5h	3,5h	3,5h		
R.05 Architecture S.I.	Ressource		3,5h	3,5h			
R.06 BDD : Administration	Ressource		7h		10,5h		
R.07 BDD : Modèle relationnel	Ressource		7h	7h	7h		
R.08 Cahier des charges	Ressource		3,5h	3,5h			
R.09 Commun. comportementale	Ressource		3,5h	7h			
R.10 Droits des TIC	Ressource		7h				
R.11 Gestion, analyse des coûts	Ressource		10,5h	14h			
R.12 Interconnexion des réseaux locaux	Ressource		7h		7h		
R.13 IPv6	SAÉ		3,5h		3,5h		
R.14 ITIL	Ressource		3,5h		3,5h		
R.15 Linux	Ressource		14h		21h		
R.16 Management de projet	Ressource		7h	3,5h	7h		
R.17 Management projet : étude de cas	Ressource			10,5h			
R.18 Réseaux WLAN	Ressource		3,5h	3,5h	3,5h		
R.19 Sécurisation périmétrique	Ressource		7h	7h	14h		
R.20 Sécurité de l'information	Ressource		3,5h		3,5h		



R.21 Technologies des réseaux locaux	Ressource	7h	7h
R.Cyber.01 Cryptographie	Ressource	7h	21h
R.Cyber.02 Hacking éthique	Ressource	7h	21h
R.Cyber.03 Maintien de la disponibilité	Ressource	7h	21h
R.Cyber.04 Solutions métiers	Ressource	7h	14h
R.Cyber.05 Supervision et sécurisation des SI	Ressource	10,5h	24,5h
Projet tuteuré	SAÉ		
Mise en situation	SAÉ		

Gestionnaire des systèmes informatiques d'entreprise

Licence professionnelle

SEMESTRE 5 - SEMESTRE 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
C1. Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet	Compétence						11
C2. Maîtriser les outils d'administration informatique	Compétence						13
C3. Maîtriser le déploiement de services	Compétence						12
C4. Comprendre et analyser un réseau d'entreprise	Compétence						12
C5. Maintenir et faire évoluer un réseau d'entreprise	Compétence						12
R.01 Administration Active Directory	Ressource		7h	3,5h	14h		
R.02 Administration Windows Server	Ressource		7h		7h		
R.03 Anglais	Ressource		7h		7h		
R.04 Animation de réunion	Ressource		3,5h	3,5h	3,5h		
R.05 Architecture S.I.	Ressource		3,5h	3,5h			
R.06 BDD : Administration	Ressource		7h		10,5h		
R.07 BDD : Modèle relationnel	Ressource		7h	7h	7h		
R.08 Cahier des charges	Ressource		3,5h	3,5h			
R.09 Commun comportementale	Ressource		3,5h	7h			
R.10 Droits des TIC	Ressource		7h				
R.11 Gestion, analyse des coûts	Ressource		10,5h	14h			



R.12 Interconnexion des réseaux locaux	Ressource	7h		7h
R.13 IPv6	Ressource	3,5h		3,5h
R.14 ITIL	Ressource	3,5h		3,5h
R.15 Linux	Ressource	14h		21h
R.16 Management de projet	Ressource	7h	3,5h	7h
R.17 Management projet : étude de cas	Ressource		10,5h	
R.18 Réseaux WLAN	Ressource	3,5h	3,5h	3,5h
R.19 Sécurisation périmétrique	Ressource	7h	7h	14h
R.20 Sécurité de l'information	Ressource	3,5h		3,5h
R.21 Technologies des réseaux locaux	Ressource	7h		7h
R.GSIE.01 Administration Active Directory avancée	Ressource	7h		7h
R.GSIE.02 Architecture 3-Tier	Ressource	7h	7h	14h
R.GSIE.03 Outils collaboratifs	Ressource	7h		14h
R.GSIE.04 Programmation des équipements CISCO	Ressource	7h	7h	14h
R.GSIE.05 Système et stockage virtualisés	Ressource	10,5h	7h	21h
R.GSIE.06 VoIP et ToIP	Ressource	3,5h	3,5h	3,5h
Projet tuteuré	SAÉ			
Mise en situation	SAÉ			